



Réf. Farde e-Assemblées : 2693342

N° OJ : 49

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles".- Subside 2026.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" (numéro d'entreprise BE 543 320 061) en 2026;

Considérant qu'un montant de 1.400.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2026;

Considérant qu'un montant de 200.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2026 à l'article 52009/52252;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Subside à l'asbl Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles pour un montant total de 1.600.000,00 EUR réparti comme suit :

- 1.400.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2026;
- 200.000,00 EUR à l'article 52009/52252 du budget extraordinaire de 2026.

Article 2 : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" (numéro d'entreprise BE 543 320 061) est adoptée.

Annexes :

[Convention FR 2026 - ASBL ENTREPRENDRE Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles](#)